

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24461**

Intitulé

Licence : Licence Sciences de l'éducation (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université de Bordeaux, Université de Caen Normandie, Université de Cergy-Pontoise, Université de Corse - Pasquale Paoli, Université de Bourgogne - Dijon, Université de Limoges, Université de Lorraine, Université Lumière - Lyon 2, Université Paul Valéry - Montpellier 3, Université Haute Alsace - Mulhouse, Université de Nantes, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université Paris 13, Université Paris Descartes - Paris 5, Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, Université de Rouen, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Université de Strasbourg, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Université Grenoble Alpes, Université de Rennes 2, Université des Antilles, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Lille	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

123 Sciences sociales (y.c. démographie, anthropologie), 333 Enseignement, formation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- *Dans le domaine de l'éducation*

- Définition d'objectif d'apprentissages et programmation des activités pédagogiques.
- Organisation de l'espace pédagogique
- Mise en œuvre de la démarche pédagogique
- Utilisation des technologies de l'information.
- Conseil aux des élèves dans l'organisation du travail personnel.
- Adaptation du déroulement des apprentissages selon les difficultés et mesure les progrès.
- Organisation des activités périscolaires
- Rédaction des comptes rendus d'activité
- Information des familles, les équipes pédagogiques sur les modalités d'évaluation, résultats, difficultés, etc.

- *Dans le domaine de la formation*

- Intervention dans un cadre de formation : à distance, collectif, en face à face, individualisée, intégrée.
- Choix des méthodes, moyens et outils pédagogiques selon la formation à dispenser.
- Elaboration et adaptation des programmes pédagogiques,
- Evaluation des acquisitions de connaissances des stagiaires et met en place les actions correctives.
- Partenariat et relations avec les entreprises, les collectivités.
- Conseil pédagogique.
- Bilan pédagogique de l'activité de formation
- Suivi de l'information pédagogique, réglementaire, professionnelle, technique, etc.

- *Dans le domaine de l'animation*

- Animation des activités culturelles, artistiques, bibliothèque.
- Animation des séances de soutien scolaire
- Elaboration ou participation de l'élaboration de programmes d'animation.

- *Dans le domaine du travail social*

- Information et orientation des personnes à partir des situations identifiées.
- Diagnostic de la situation de la personne ou de la famille dans son environnement
- Accompagnement des personnes dans la construction d'un parcours d'insertion professionnelle / sociale / de formation.
- Développement du lien social et à la prévention des risques d'exclusion sociale, par une démarche de valorisation et d'implication des personnes.

- Evaluations partagées de l'impact des politiques sociales sur le territoire.
 - Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques.
- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel.
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions.
- Identifier et mobiliser les données de la recherche en éducation pour éclairer une problématique d'éducation ou d'enseignement :
 - circonscrire et expliciter la nature de la problématique ;
 - combiner les points de vue des disciplines constitutives des sciences de l'éducation pour élaborer cette problématique.
 - Mettre en œuvre les outils et méthodes d'analyse adéquats pour traiter une problématique d'éducation ou d'enseignement :
 - mettre en œuvre un protocole de recueil de données ;
 - traiter les résultats par les méthodes quantitatives et/ou qualitatives ;
 - rédiger un compte rendu d'observation ;
 - réaliser un rapport complet et synthétique.
- Analyser des situations d'apprentissage en référence aux principales conceptions pédagogiques et aux contraintes des techniques de l'information et de la communication.
- Participer à l'élaboration d'un cahier des charges de formation.
 - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Prendre du recul face à une situation
 - Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation
- Développer une argumentation avec esprit critique
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs
- Se situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique

Chaque mention peut être déclinée en parcours (anciennement spécialités) permettant d'acquérir des compétences complémentaires. Pour plus d'information, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différentes universités habilités/accréditées.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- O : Administration publique
- S : Autres activités de service (associations)
- J : Info-com
- Q : Santé humaine et action sociale
- P : Enseignement
 - Médiateur associatif
 - animateur de réseau
 - Chargé de mission ou coordonnateur de mission
 - Responsable de programmes
 - Responsables intermédiaires du secteur social et médico-social (chef de service)
 - Agents d'accueil des publics en Mission Locale et PAIO
 - Conseiller de bilan de développement et d'orientation
 - Formateur spécialisé pour publics en insertion
 - animateur local d'insertion

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2106 : Enseignement des écoles

K2104 : Éducation et surveillance au sein d'établissements d'enseignement

G1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

K1206 : Intervention socioculturelle

M1502 : Développement des ressources humaines

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24461 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 24461 - Usages digitaux et numériques	<ul style="list-style-type: none">- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 24461 - Identification d'un questionnement au sein d'un champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none">• Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel.• Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 24461 - Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none">• Participer à l'élaboration d'un cahier des charges de formation.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 24461 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires	<ul style="list-style-type: none">- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques.• Identifier et mobiliser les données de la recherche en éducation pour éclairer une problématique d'éducation ou d'enseignement• Analyser des situations d'apprentissage en référence aux principales conceptions pédagogiques et aux contraintes des techniques de l'information et de la communication.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 24461 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none">- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.- Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 24461 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none">- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 24461 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- **Arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence**

- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2016
Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 16/04/2017
Université de Bretagne-Occidentale - Brest, arrêté du : 27/07/2017
Université de Caen-Normandie, arrêté du : 07/02/2017
Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015
Université de Corse - Pascal Paoli, arrêté du : 16/03/2018
Université de Haute Alsace - Mulhouse, arrêté du : 22/06/2018
Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015
Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018
Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017
Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 19/07/2018
Université de Reims Champagne-Ardenne, arrêté du : 15/05/2018
Université de Rouen, arrêté du : 08/06/2017
Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
Université des Antilles, arrêté du : 17/07/2017
Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
Université Jean Monnet - Saint Etienne, arrêté du : 28/06/2016
Université Jean-Jaurès - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016
Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016
Université Paris 13, arrêté du : 19/02/2015
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, arrêté du : 30/06/2017
Université Paris Descartes - Paris 5, arrêté du : 17/10/2014
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015
Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017
Université Paul-Valéry-Montpellier, arrêté du : 30/03/2018
Université Rennes 2, arrêté du : 29/06/2017

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

[Aix-Marseille Université](#)
[Université de Bordeaux](#)
[Université de Bourgogne - Dijon](#)
[Université de Bretagne-Occidentale - Brest](#)
[Université de Caen-Normandie](#)
[Université de Cergy-Pontoise](#)
[Université de Corse - Pascal Paoli](#)
[Université de Haute Alsace - Mulhouse](#)
[Université de Lille](#)
[Université de Limoges](#)
[Université de Lorraine](#)
[Université de Nantes](#)
[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)
[Université de Reims Champagne-Ardenne](#)
[Université de Rouen](#)
[Université de Strasbourg](#)
[Université des Antilles](#)
[Université Grenoble Alpes](#)
[Université Jean Monnet - Saint Etienne](#)
[Université Jean-Jaurès - Toulouse 2](#)
[Université Lumière - Lyon 2](#)
[Université Paris 13](#)
[Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis](#)

Université Paris Descartes - Paris 5

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12

Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10

Université Paul-Valéry-Montpellier

Université Rennes 2

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :